Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'écologie

cerfa N° 14435*04

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- [X] Récépissé de DT
- [] Récépissé de DICT
- [] Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination	Fauvelle Emmanuelle
Complément / Service	Résidence St marc
Numéro / Voie	2 rue de juge Falcone
Code postal / Commune	20200 Bastia
Pays	France

N° consultation du téléservice : 2026091001079T59
Référence de l'exploitant : 2637079590.263701RDT02
N° d'affaire du déclarant :
Personne à contacter (déclarant) : Emmanuelle Fauvelle
Date de réception de la déclaration : 10/09/2026
Commune principale des travaux : 20137 Porto-Vecchio
Adresse des travaux prévus : Palumbaghja-I Pini

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : EDF CORSE BUREAU D ACCES AUX OUVRAGES
Personne à contacter :
Numéro / Voie : 140 avenue Jean Lolive
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 93691 PANTIN
Tél. : +33495297393 Fax : +33495294676

Eléments généraux de réponse

- [] Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
- [] Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
- [X] Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie *(voir liste des catégories au verso)* : EL Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

- [] Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

- [X] Plans joints :

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

Références :	Echelle (1) :	Date d'édition (1) :	Sensible :	Prof. règl. mini (1) :	Matériau réseau (1) :
	voir plan		[X]	cm	
			[]	cm	

- [] Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : [] Date retenue d'un commun accord : _____ à _____ ou [] Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)
- [] Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
- [] (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)
- [X] Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
les branchements sans affleurant et/ou aéro-souterrains peuvent se trouver dans l'emprise du projet

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ○ possible ⊗ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Attention la totalité des plans n ont pu être représenter en classe A

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Corse du sud 0495109900

Responsable du dossier

Nom : DOTTA Guillaume
Désignation du service : ORE
Tél :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : DOTTA Guillaume
Signature :
Date : 11/09/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire. (RCP_v1.01)

EVOLUTION DU FORMAT DE REPONSE AUX DT-DICT

A compter du 29 mars 2022, suite à la mise en place de notre nouvel outil permettant de répondre aux Déclarations de Travaux (DT), Déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) et Avis de Travaux Urgents (ATU), le format de réponse est modifié.

Des orthophotographies sont désormais intégrées dans les plans de détail fournis. Il s'agit d'une information qui vient compléter les fonds de plan actuels.



Toutefois, l'ancien format pourra subsister de manière ponctuelle pendant la période de transition.

Accessibilité Libre	EDF SEI	25/03/2022

TRAVAUX A PROXIMITE DE LIGNES CANALISATIONS ET OUVRAGES ELECTRIQUES

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES ET DE SECURITE

Cas des travaux à proximité de réseaux aériens pouvant nécessiter une protection de chantier

Le déclarant doit analyser les risques liés au voisinage dans lequel vont évoluer les intervenants, leurs outils, les matériels et matériaux **en évaluant la distance minimale entre les travaux et la ligne électrique** notamment dans les cas suivants **:**

- Travaux façades et toitures (**FAC**)
- Travaux en fouille déjà ouverte (**OUV**)
- Travaux sans terrassement ni fouille ni Enfoncement (**SFP**)
- Élagage avec branche au-delà des distances de sécurité du Code du Travail (**ELG**)
- Élagage avec branche en deçà des distances de sécurité du Code du Travail (**EBL**)
- Élagage d'arbre enchevêtré dans réseau isolé (**ERE**)

Attention, la DICT ne vaut pas demande d'informations au sujet de la suppression du risque électrique si la distance d'approche n'est pas renseignée ;

En cas de mesures de sécurité à prendre, le déclarant doit solliciter l'exploitant en écrivant à : sei-corse-hypervision-aphis@edf.fr en précisant son numéro de télédéclaration et sa demande (analyse de risque, distance d'approche) ;

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques lorsque :

- Ils sont situés à moins de 5 mètres de lignes électriques aériennes de tension supérieure à 50 000 volts,
- Ils sont situés à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000 volts,
- Ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

ATTENTION

Pour la détermination des distances entre les " travaux " et l'ouvrage électrique, il doit être tenu compte :

- des mouvements, déplacements, balancements, fouettements (notamment en cas de rupture éventuelle d'un organe),
- des engins ou de chutes possibles des engins utilisés pour les travaux,
- des mouvements, mêmes accidentels, des charges manipulées et de leur encombrement,
- des mouvements, déplacements et balancements des câbles des lignes aériennes.

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail.**

1. Si la mise hors tension est éventuellement possible, vous devrez avoir obtenu du chargé d'exploitation une attestation de mise hors tension de l'ouvrage à proximité duquel les travaux sont envisagés.

2. Compte tenu qu'EDF Corse est placé dans l'obligation impérieuse de limiter les mises hors tension aux cas indispensables pour assurer la continuité de l'alimentation électrique, compte tenu également du nombre important de travaux effectués à proximité des ouvrages électriques et de leur durée, votre chantier pourra se dérouler en présence de câbles sous tension. Dans ce cas, **en accord avec le chargé d'exploitation avant le début des travaux,** vous mettrez en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :
 - avoir dégagé l'ouvrage exclusivement par sondage manuel,
 - avoir balisé la canalisation souterraine et fait surveiller le personnel par une personne compétente,
 - avoir balisé les emplacements à occuper, les itinéraires à suivre pour les engins de terrassement, de transport, de levage ou de manutention,
 - avoir délimité matériellement la zone de travail dans tous les plans par une signalisation très visible et fait surveiller le personnel par une personne compétente,

- avoir placé des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte,
- avoir fait procéder à une isolation efficace des parties sous tension par le chargé d'exploitation ou par une entreprise qualifiée en accord avec le chargé d'exploitation,
- avoir protégé contre le rayonnement solaire les réseaux souterrains mis à l'air libre et faire en sorte de ne pas les déplacer, ni de marcher dessus,
- appliquer des prescriptions spécifiques données par le chargé d'exploitation.

En cas de dommages aux ouvrages appelez le 09 72 67 50 20 et uniquement dans ce cas.

NE JAMAIS APPROCHER UN OUVRAGE ENDOMMAGE

	EDF SEI Centre de Corse	30/05/2024

Format - N° de consultation

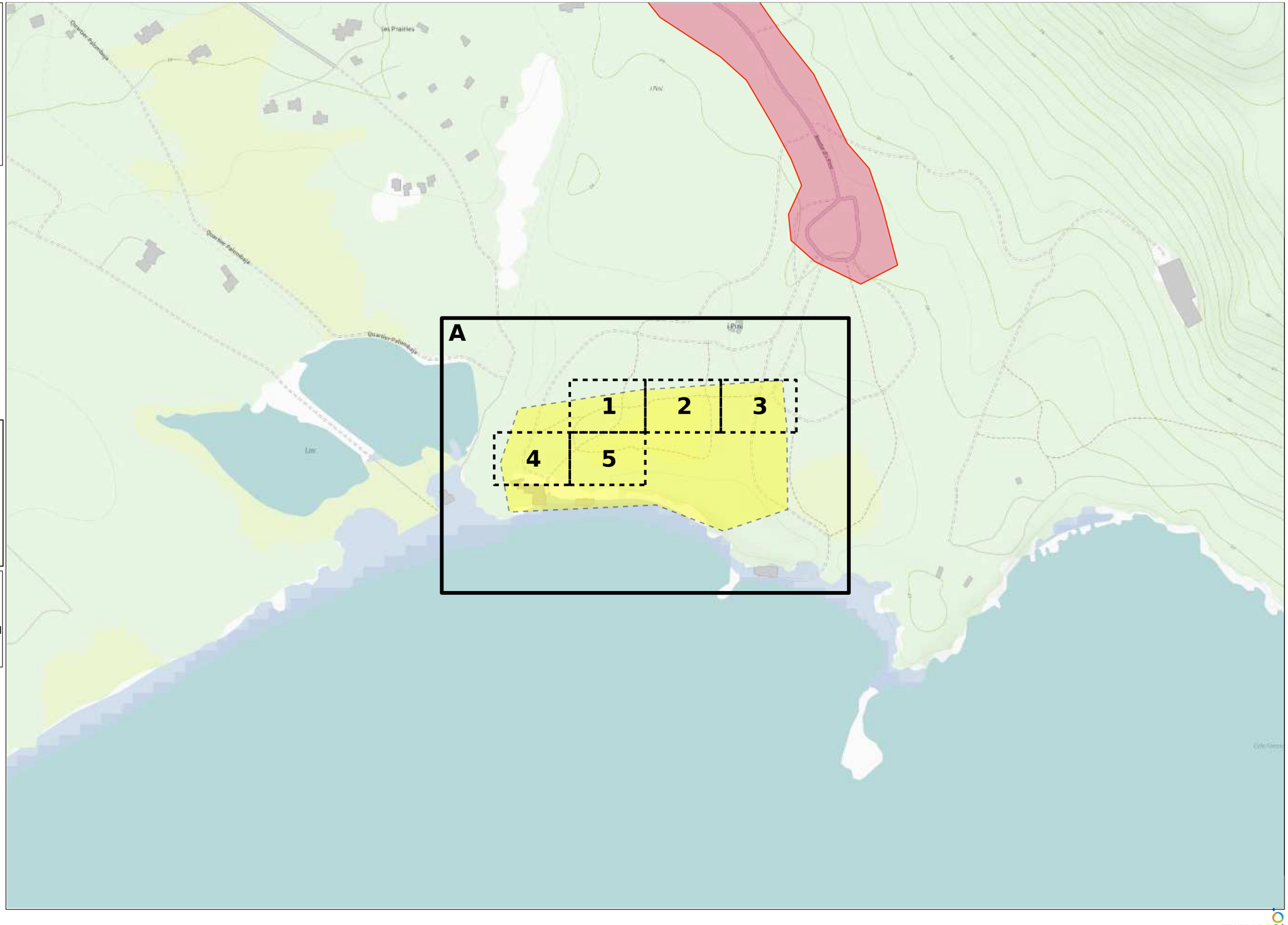
A3_202609100107 9T59

Plan de situation

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 09 72 67 50 20

Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'EDF qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés.
En particulier, les projets EDF ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.



- Emprise de vos travaux
- Zone de Travaux Impactant le Sol
- Projet de travaux EDF
- Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

- Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)
- Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)

© ENEDIS 2021

Format - N° de consultation

A3_2026091001079T59

Plan d’ensemble des réseaux aériens et souterrains - CARTE A

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 09 72 67 50 20

Plan édité le :
10/09/2026

Les réseaux susceptibles d’être présents sur le plan d’ensemble sont :
• Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
• Les réseaux souterrains leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.
La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

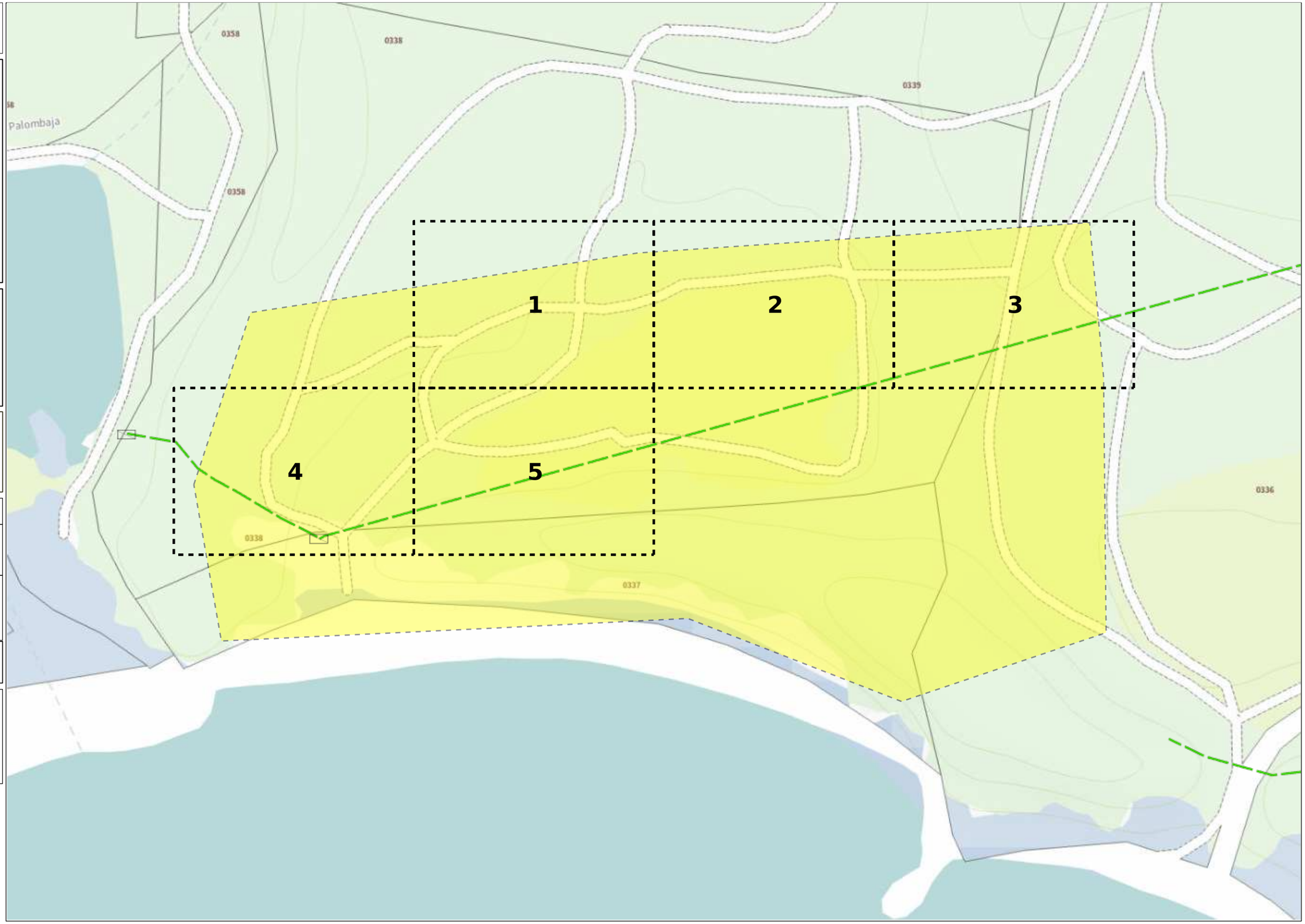
Réseau électrique

BT
- Aérien
- Torsadé
- Souterrain

HTA
- Aérien
- Torsadé
- Souterrain
- Galerie

HTB
- Aérien
- Souterrain
- Couleur niveau de tension

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan EDF ».



0 40 80 Mètres

© ENEDIS 2021

Format - N° de consultation

A3_2026091001079T59

Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage...) Carte n° 1

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 09 72 67 50 20

Plan édité le :
10/09/2026

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C	?	?

Haute Tension type A (HTA) et type B (HTB)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	?

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan EDF».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.

N

zone boisée
zone boisée
zone boisée
zone boisée
zone boisée
zone boisée
zone boisée
zone boisée

Z=0.85
(0.70)
Z=0.79
(0.80)

Données cartographiques
PCRS Image : ESRI(2024)

0 5 10 Mètres

Format - N° de consultation

A3_2026091001079T59

Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage...) Carte n° 2

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 09 72 67 50 20

Plan édité le :
10/09/2026

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)

Classe	Réseau	Branchement
A	♦—♦—♦	♦—♦—♦
B	———	———
C	?	?

Haute Tension type A (HTA) et type B (HTB)

Classe	Réseau
A	♦—♦—♦—♦—♦
B	———
C	?

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan EDF».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.



Données cartographiques
PCRS Image : ESRI(2024)

0 5 10 Mètres

Format - N° de consultation

A3_202609100107 9T59

Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage...) Carte n° 3

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 09 72 67 50 20

Plan édité le :
10/09/2026

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A	◆—◆—◆	◆—◆—◆
B	——	——
C	?——	?——

Haute Tension type A (HTA) et type B (HTB)	
Classe	Réseau
A	◆—◆—◆—◆—◆
B	——
C	?——

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan EDF».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.

zone boisée

BT 3x150Al+1x70Al DETECT LE 28/12/2019 GEO

Z=1.81 (0.80)

Z=2.41 (0.80)

Z=2.93 (0.80)

Z=3.92 (0.80)

Z=4.88 (0.70)

Z=5.[illegible] (0.40)

Z=4.83 (0.60)

Z=4.58 (0.70)

Z=4.50 (0.50)

Z=3.83 (0.80)

Z=2.72 (0.70)

Données cartographiques
PCRS Image : ESRI(2024)

0 5 10 Mètres

Format - N° de consultation

A3_2026091001079T59

Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage...) Carte n° 4

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 09 72 67 50 20

Plan édité le :
10/09/2026

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C	?	?

Haute Tension type A (HTA) et type B (HTB)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	?

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan EDF».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.

zone boisée

zone boisée

zone boisée

zone boisée

zone boisée

zone boisée

zone boisée

BT 3x150Al+1x70Al DETECT LE 28/12/2019 GEO

Z=0.99
(0.80)

Z=1.12
(0.70)

BT 3x150Al+1x70Al DETECT LE 28/12/2019 GEO

Z=0.91

PINI A2 BIS

Z=1.23
(0.70)

Données cartographiques
PCRS Image : ESRI(2024)

0 5 10 Mètres

Format - N° de consultation

A3_202609100107 9T59

Plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage…) Carte n° 5

Numéro Dommage aux ouvrages

Tel : 09 72 67 50 20

Plan édité le :
10/09/2026

1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A	♦—♦—♦	♦—♦—♦
B	——	——
C	?	?

Haute Tension type A (HTA) et type B (HTB)	
Classe	Réseau
A	♦—♦—♦—♦—♦
B	——
C	?

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan EDF».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.



Données cartographiques
PCRS Image : ESRI(2024)

0 5 10 Mètres

Service qui délivre le document

EDF CORSE BUREAU D ACCES AUX OUVRAGES
TSA 20001

140 avenue Jean Lolive

93691 PANTIN
France
Tél : +33495297393 Fax : +33495294676

COMMENTAIRES IMPORTANTS ASSOCIES AU DOCUMENT N°

2637079590.263701RDT02

Veuillez prendre en compte les commentaires suivants :

Mesures de sécurité à mettre en oeuvre : " Vous devez avant le début des travaux évaluer les distances d'approche au réseau"

Responsable : DOTTA Guillaume

Tél :

Date : 11/09/2026

Signature :

(Commentaires_V5.3_V1.0)